

N° AMT/2020/98**Département de l'Yonne****Communauté de Communes
du Jovinien****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	13 novembre 2020	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	13 novembre 2020	En exercice : 50 Présents : 20 Votants : 48

Séance du 19 novembre 2020

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 19 novembre deux mille vingt à dix-neuf heures, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, Mme Catherine DECUYPER, M. Yannick VILLAIN, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Christophe DELAUNAY, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Manuel PETIT

ETAIENT ABSENTS :

Mme Florence SYLVESTRE, procuration à M. Philippe PETIT
Mme Evelyne TRESCARTES, procuration à Mme Catherine DECUYPER
Mme Marie-Hélène GOUEDARD, procuration à M. Yannick VILLAIN
M. Cyril HAGHEBAERT, procuration à M. Claude SCIBOZ
Mme Christine LEMOINE, procuration à M. Claude SCIBOZ
M. Marc FAYADAT, procuration à M. Jean-Pierre BARRET
M. Dominique AUBERGER, procuration à M. Patrice CHASSERY
M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, procuration à M. Didier MOREAU
Mme Laurence MARCHAND, procuration à Mme Frédérique COLAS
M. Richard ZEIGER, procuration à M. Jean-Pierre BAUSSART
Mme Linda GUEDJALI, procuration à M. Guy AVENIA
M. Mohammed BELKAID, procuration à M. Manuel PETIT
Mme Bernadette MONNIER, procuration à M. Nicolas SORET
M. Bernard MORAINÉ, procuration à M. Nicolas SORET
Mme Murielle LE ROY, procuration à M. Bruno JAN
M. Jean-Yves MESNY, procuration à M. Didier MIGNON
Mme Françoise DEPARDON, procuration à M. Éric GALLOIS
M. Éric APFFEL, procuration à Mme Frédérique COLAS
Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, procuration à M. Gérard VERGNAUD
M. Hassan LARIBIA, procuration à M. Jean-Pierre BARRET
Mme Sophie CALLÉ, procuration à M. Christophe DELAUNAY

M. Nicolas DEILLER, procuration à M. Patrice CHASSERY
M. Francis BOURSIN, procuration à M. Guy BOURRAS
M. Xavier MARQUIS, procuration à M. Guy BOURRAS
Mme Olga LIGAULT, procuration à M. Gilles-Maxime POIBLANC
Mme Valérie SUBRENAT, procuration à M. Jean-Pierre BAUSSART
Mme Isabelle CLAUDET, procuration à Mme Catherine DECUYPER
M. Frédéric MORISOT, procuration à M. Didier MIGNON
M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT, suppléé par M. Manuel PETIT
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU
M. Guy GOUIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Frédérique COLAS

Objet : Transfert de la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes du Jovinien au Syndicat Mixte Yonne Médiann pour la mission de maîtrise d'œuvre sur les Etangs de Saint-Ange

AMT/2020/98

Conseil communautaire du
19 novembre 2020

Objet : Transfert de la maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes du Jovinien au Syndicat Mixte Yonne Médián pour la mission de maîtrise d'œuvre sur les Etangs de Saint-Ange

Considérant qu'au 1er janvier 2020, le Syndicat Mixte Yonne Médián a mis en place le mécanisme de transfert des contrats précédemment conclus par les collectivités territoriales lui ayant transféré la compétence obligatoire en matière de gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Considérant qu'à l'occasion du vote du budget de l'année 2020, les élus du comité syndical ont décidé de reprendre l'étude portée par la Communauté de communes du Jovinien, portant mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des étangs de Saint-Ange sur la commune de Bussy-en-Othe.

Considérant que les étangs de Saint-Ange et leurs ouvrages associés présentent des dysfonctionnements importants liés à une situation d'abandon (mauvaise étanchéité de la digue, comblement du plan d'eau,...) et nécessitent des coûts financiers conséquents d'entretien, de réparation ou de mise aux normes. L'absence d'une gestion appropriée engendre des impacts sur les usages de l'eau (pêche, eau potable, baignade), sur la qualité de l'eau et sur la biodiversité.

Considérant que c'est dans ce contexte que la Communauté de Commune du Jovinien en accord avec la commune de Bussy-en-Othe a décidé de lancer une étude de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des étangs de Saint-Ange.

Les objectifs de l'étude consistent à déterminer, au niveau des 3 étangs principaux, les solutions techniques permettant de réfléchir à :

- L'effacement du plan d'eau n°1 et la création d'une zone humide à vocation pédagogique avec création d'un sentier avec observatoire ouvert au public.
- L'agrandissement et l'amélioration de la diversité d'habitat du plan d'eau n°2 et le rétablissement d'un système de vidange fonctionnel en accord avec les obligations réglementaires.
- L'effacement du plan d'eau n°3 et la création d'une zone humide par abaissement de l'ouvrage de retenu

Considérant que cette étude a été conclue en 2018 avec le cabinet SEGI et comporte une tranche ferme découpée en quatre phases (DIA, AVP, PRO, EDR) et une tranche optionnelle découpée en trois phases (ACT, EXE, AOR).

Considérant que la première phase de l'étude (tranche ferme), a été portée et financée par la Communauté de communes du Jovinien. Le Syndicat mixte Yonne Médián reprend donc cette étude à compter de la phase 2.

Le montant de chacune des phases est le suivant :

Tranche ferme :

Phase 1 : Diagnostic préliminaire (DIA) : 39 343 €HT (réalisée)

Phase 2 : Etude d'avant-projet (AVP) 9 400 €HT

Phase 3 : Etude projet (PRO) 7 975 €HT

Phase 4 : Elaboration des dossiers réglementaires (EDR) 5 700 €HT

Reste total tranche ferme : 23 075 €HT

Tranche optionnelle :

Phase 5 : Assistance à la passation des contrats de travaux (ACT) 2 925 €HT

Phase 6 : Suivi de l'exécution des travaux 8 950 €HT

Phase 7 : Assistance à la réception des ouvrages (AOR) 2 125 €HT

Total tranche optionnelle : 14 000 €HT

L'étude est financée à 95% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Ainsi, le transfert du contrat afférent s'effectue de plein droit et sans conséquence financière. Un avenant sera conclu avec l'attributaire du marché et avec l'AESN.

Vu la conférence des maires du 4 novembre 2020;

Vu l'exposé du vice-président ;

Le conseil communautaire,

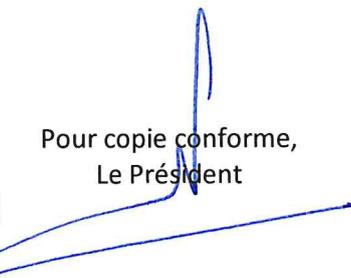
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **TRANSFÈRE** le contrat relatif à l'étude de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des étangs de Saint-Ange sur la commune de Bussy-en-Othe, porté par la Communauté de communes du Joviniens,

-**AUTORISE** le Président à signer tous actes nécessaires au présent transfert, notamment l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre et l'avenant à la subvention octroyée par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Communauté de Communes
du Joviniens

Pour copie conforme,
Le Président



Nicolas SORET